

Ont obtenu	Écoles d'instituteurs.	Écoles d'institutrices			Totaux.
		laïques.	religieuses.	Totaux.	
la note « très bien » (1) . . .	6	4	14	18	24
» « bien » (2) . . .	109	62	58	120	229
» « satisfaisant » (3) . . .	226	105	62	167	393
» « insuffisant » (4) . . .	54	14	2	16	70
» « mal » (5) . . .	7	1	»	1	8
Totaux . . .	402	186	136	322	724

Les deux notes supérieures comprennent 253 écoles, soit 35 pCt.

Les écoles d'instituteurs y sont pour 115, soit 28,6 pCt. ; les écoles d'institutrices, pour 138, soit 43 pCt. Dans ces dernières, les écoles d'institutrices laïques entrent pour 66 ; celles d'institutrices religieuses, pour 72 ; soit 35,5 resp. 53 pCt.

Les deux notes inférieures comprennent 78 écoles, soit 10,8 pCt.

Les écoles d'instituteurs y sont pour 61, soit 15 pCt. ; les écoles d'institutrices, pour 17, soit 5 pCt. Dans ces dernières, les écoles d'institutrices laïques entrent pour 15 ; les écoles d'institutrices religieuses, pour 2.

A l'égard de ces résultats, il s'agit de ne pas perdre de vue que les conditions dans lesquelles les différentes catégories des membres de notre personnel enseignant travaillent sont loin d'être les mêmes.

Faisons seulement observer que les écoles dont la direction est la plus difficile sont celles qui comprennent toutes les années d'études, et que ces écoles sont toutes dirigées par des instituteurs et des institutrices laïques.